



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

## **ASSEMBLEE IUFE**

Bruno Strasser, Président

[bruno.strasser@unige.ch](mailto:bruno.strasser@unige.ch)

**Assemblée de l'IUFE**  
**Jeudi 25 juin 2015 de 17h à 19h**  
Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve  
Salle PM 234  
**PV ADOPTE**

---

### **Corps professoral**

Bruno Strasser, SCIENCES

Anne Sgard, SES

Olivier Maulini, Co-coordonateur FEP, SSED

Jean-Luc Dorier, FEP

Charles Heimberg, FPSE

Frédéric Yvon, FORDIF

Greta Pelgrims, MESP

### **Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)**

Anne Monnier, IUFE

Roland Emery, IUFE

René Rickenmann, FPSE

Christophe Laenzlinger, LETTRES

Glais Sales Cordeiro, FPSE

### **Etudiant-e-s**

Jean-Paul Derouette, étudiant, Président du MEES

Laurence Muriset, étudiante, représentante du MEES

Nicolas Walter, ADEFEP

### **Membres invités de manière permanente**

Isabelle Mili, directrice, IUFE

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE

Sonia Buehler, administratrice IUFE

Simon Toulou, responsable des stages, IUFE

Sophie Canellini, conseillère aux études, IUFE

Myriam Vitali Capraro, secrétariat des stages IUFE, PAT

Aline Meyer, Conseillère aux études, FEP

Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

François Bertagna, représentant des Associations Professionnelles, UCESG

Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG

Waël Almoman, représentant des enseignants secondaire II, UCESG

## Ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
  2. Approbation du projet de PV de la séance du jeudi 16 avril 2015 (en annexe)
  3. Informations du Président
    - Nouveau membre représentant le PAT à l'assemblée
  4. Informations de la Direction de l'IUFE
    - **FEP**
      - Approbation du règlement d'études du CCEP 2015- VOTE
      - Information de la coordination de la FEP (retour sur le groupe de travail, reconnaissance CDIP, rentrée 2015-2016)
    - **FORENSEC**
      - Informations de la direction Forensec
      - Bilan admission et procédure admissions
      - Point de situation du Groupe de travail II
      - Point de situation rentrée académique 2015-2016
    - **MESP**
      - Adoption de la composition du comité de programme MESP
  5. Demandes des associations professionnelles :
    - Retour sur le dossier de reconnaissance Forensec auprès de la CDIP
    - Retour sur la nature des liens DIP-UNIGE-IUFE
    - Retour sur le cursus sui generis (= hors règlements) des étudiants de l'AGEP
  6. Divers
- 

### **1. Approbation de l'OJ**

OJ approuvé

### **2. Approbation du projet de PV de la séance du jeudi 16 avril 2015**

Le PV est adopté avec les modifications présentées en séance

### **3. Informations du Président**

Présentation de Mme Miriam Vitali Capraro, nouvelle représentante du PAT à l'assemblée

### **4. Informations de la Direction de l'IUFE**

Isabelle Mili informe les membres de l'assemblée de l'IUFE que des discussions sont actuellement en cours par rapport à la création de la maturité spécialisée orientation pédagogique.

#### ➤ **FEP**

- Approbation du règlement d'études du CCEP 2015 (VOTE)

Le règlement d'études doit être préavisé par le Comité de Direction avant de passer en assemblée. N'ayant pas respecté cette consigne, le vote effectué en date du 16 avril 2015 doit être reformulé et revoté sous cette condition.

- ↻ Motion 2194 : diminuer de 4 à 3 ans la durée de formation des enseignants du primaire.
- ↻ L'admission sur dossier est devenue la règle.
- ↻ Obligation de produire un travail d'intégration de fin d'études au niveau du certificat (Article 15) selon l'exigence de la CDIP. Le travail correspond à 7 crédits auquel s'ajoute un séminaire équivalant à 3 crédits.
- ↻ Aligner les conditions d'accès sur celles des HEP.

↪ Une modification de l'Article 13.3 est également proposée soit :

Le CCEP exige l'acquisition de 60 crédits. Ceux-ci sont acquis lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4 pour chacune des UF prévues dans le plan d'études. L'étudiant peut décider de conserver une note inférieure à 4, mais égale ou supérieure à 3, jusqu'à concurrence de 3 crédits. Cette note est bloquée jusqu'au terme du Certificat, lequel est acquis avec 57 crédits et non 60. Cette pratique est usitée dans tous les programmes de la section de Psychologie.

↪ Modification de l'Article 1.2 : les deux représentants des Association professionnelles ne font plus partie du Comité de programme. Ce point est accepté par la SPG qui doit tout de même confirmer.

**Les articles 15 et 13.3** sont soumis au vote :  
**8 oui – 3 abstentions – aucune opposition**

**Le règlement est approuvé.**

○ Information de la coordination FEP

Le Groupe de Travail avance conformément au mandat qui lui a été donné.  
Soucis avec la reconnaissance CDIP.

La directrice a été reçue par le Rectorat à propos de l'accès des étudiants à la formation. Cet accès devrait d'une part, être conforme aux règles en vigueur à l'université et, d'autre part, être approprié aux conditions minimales du règlement de reconnaissance CDIP. Contre le préavis défavorable du Service juridique du Rectorat, le Rectorat a toutefois suivi la FEP et a accepté la proposition qui lui a été faite par le Collège des professeurs de la FPSE (puisque c'est lui qui est habilité à préavis cet objet).

Le règlement d'étude FPSE est modifié de façon à ce que les étudiants, une fois qu'ils sont rentrés à l'université aux conditions de cette dernière et non à celles de la CDIP, peuvent s'inscrire à la procédure d'admission tout en remplissant les conditions minimales de la CDIP.

Quand la CDIP fixe des exigences plus importantes que celles de l'université, cela entraîne des complications, principalement vis à vis de l'accès sans Maturité, puisqu'à l'université de Genève celle-ci est possible dès l'âge de 25 ans, tandis que la CDIP exige 30 ans pour l'accès aux HEP. En conséquence, il était essentiel d'inclure une clause dans le règlement d'études FEP interdisant aux étudiants, qui avaient été admis sans Maturité, de participer à la procédure d'admission s'ils avaient entre 25 et 30 ans.

La juriste du Rectorat affirmait que ce n'était légalement pas possible, contrairement à l'IUFE qui estimait la faisabilité possible. Le Rectorat s'est finalement ralié à l'avis de l'institut, ce qui implique que le règlement d'études ainsi agréé devrait être accepté.

Demeure le problème des VAE, qui devrait être également solutionné.

➤ **FORENSEC**

○ Information de la direction FORENSEC

Isabelle Mili informe que :

↪ 58 stages sont accordés pour les MASE (c'est plus que prévu)

↪ Tous les étudiants en CCDIDA en allemand et en maths sont pris

↪ Aucune place de stage n'est attribuée en français

↪ Sur la soixantaine de CSD2, 21 étudiants ont finalisé leur inscription ont obtenu la confirmation d'effectuer leur formation.

↪ Rôle déterminant des 72 points pour le classement

○ Bilan admissions et procédure d'admissions

↪ La commission d'admission s'est réunie à 2 reprises pour se prononcer sur un problème récurrent chaque année : un directeur d'établissement a formulé trop tardivement une demande de place de stage bilingue. En conséquence, la catégorie n'a pu être créée avant le concours, faute de pouvoir respecter toute la transparence indispensable.

- ↵ Au vu de la situation actuelle, Isabelle Mili informe du risque évident d'un nombre important de recours.
- ↵ Malheureusement le mandat temporaire de la juriste de l'IUFE s'achève dans 2 mois, ce qui va compliquer le traitement des oppositions.
- ↵ Il est évident que le nombre de places de stages accordé par le DIP pose un sérieux problème, notamment en français où 21 étudiants n'auront pas de place.
  - Point de situation du Groupe de travail GT II
- ↵ Le GT II travaille sur un nouveau système de formation pour la rentrée 2016/2017. Le "scénario" devrait être fixé pour décembre 2015, de façon à ce qu'il puisse être approuvé par toutes les instances successives et surtout afin que la mise en oeuvre de ce plan de travail se réalise sans trop de difficultés.
- ↵ Malheureusement il est improbable que ce soit le cas ; notamment, compte tenu de la reconnaissance Forensec, considérée comme effective par la CDIP, mais où certaines conditions ne sont pas encore remplies (comme le point 2.8 relatif aux stages).
- ↵ La CDIP a sollicité une prolongation jusqu'au 31 octobre 2015 auprès de la Conseillère d'Etat, principalement afin de solutionner la condition 2.8 qui stipule plus de stages en accompagnement au détriment de ceux en responsabilité, avec adaptation du règlement d'études concerné. Des changements importants sont annoncés, mais présentement ce ne sont que des orientations qui demandent à être finalisées. Tout doit être clôturé au plus tard début septembre 2015.
- ↵ Le GT II est désormais dans l'attente d'une décision politique.
  - Point de situation rentrée académique 2015/2016
- ↵ Maintenant que le nombre de stages est pratiquement connu, la rentrée commence à se profiler. Toutes les heures non prestées, du fait de la suppression du CCDIDA, seront compensées. Isabelle Mili espère pouvoir le confirmer à la rentrée.

## ➤ **MESP**

- Adoption de la composition du Comité du programme MESP

### **Proposition de la composition du CP-MESP dès août 2015 :**

- Greta Pelgrims (direction ; Prof FPSE)
- Francia Leutenegger (codirection ; Prof FPSE)
- Joaquim Dolz (Prof FPSE)
- Margarita Sanchez-Mazas (Prof FPSE)
- Roland Emery (CCER, IUFE)
- Coralie Delorme (CCER, FPSE)
- Britt-Marie Martini Willemin (CCER, FPSE)
- Aline Meyer (ex officio)
- Eliana De Almeida (représentante étudiants MESP)

Un vote est effectué pour l'approbation de la nouvelle composition du CP-MESP :  
**8 Oui – 3 Absentions – 0 Opposition**

**La composition du CP-MESP est approuvée.**

## **5. Demandes des Associations professionnelles (AP)**

- Retour sur le dossier de reconnaissance FORENSEC auprès de la CDIP

Puisque que le GT se penche actuellement sur une réforme de l'institut, les AP souhaitent soumettre un nouveau règlement à la CDIP pour répondre aux conditions qu'elle a exigées dans sa dernière lettre. Le dernier règlement soumis au Comité de programme n'allait en effet pas dans ce sens. Il

ressort ainsi que la proposition soumise était fortement modifiée et ne correspondait pas à leurs attentes.

- Retour sur la nature des liens DIP-UNIGE-IUFE

Isabelle Mili explique que la convention de janvier 2014 est effectivement obsolète. Chacun s'en contente afin de pouvoir continuer les actions entreprises, mais une actualisation devient essentielle afin d'être mieux en accord avec les besoins présents.

- Retour sur le cursus sui generis (= hors règlements) des étudiants de l'AGEP

Les AP s'interrogent sur le statut des étudiants admis hors cadre.

Isabelle Mili indique qu'ils n'ont pas été admis hors cadre par rapport au fait qu'il existait un protocole de collaboration signé, mais suite à une absence de clauses précises et de règlement d'application. Ces étudiants ont toutefois un statut et auront un diplôme de Maitrise en enseignement secondaire. Chacun s'accorde pour admettre que ce protocole ne peut être prolongé et qu'il faut trouver une autre solution afin que les étudiants des écoles privées puissent se former.

## **6. Divers**

Pas de divers

La séance est levée à 19h.